



Envoi au contrôle de légalité le : 21 décembre 2022

Publication électronique le : 21 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Audrey DESMARAI

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. Jean-Marc TELLIER, Mme Carole DUBOIS, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ,
ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX**

(N°2022-495)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.1524-5 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir informé la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » lors de sa réunion du 28/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental

Article unique :

De la présentation du rapport sur la situation du Département en matière de réalisation de la mission des mandataires de la Société d'Économie Mixte (SEM) Territoires Soixante-deux, au titre de l'année 2021, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|---|
| Pour : 62 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 16 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) |
|---|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 décembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

Société d'Economie Mixte **Territoires Soixante-Deux**

Rapport annuel du mandataire de la Collectivité,
administrateur de la SEM Territoires Soixante-Deux

Exercice comptable 1er janvier au 31 décembre 2021

Le cadre légal :

Les représentants des collectivités locales siégeant au Conseil d'Administration ou de Surveillance d'une SEM doivent rendre compte de l'exécution de leur mandat au moins une fois par an (article L1524-5 du CGCT).

Le présent rapport rend compte de l'exécution des missions des représentants de la collectivité au sein de la SEM Territoires Soixante-deux où siègent au 31/12/2021 Monsieur Philippe DUQUESNOY et Madame Cécile YOSBERGUE.

Il reprend les points essentiels exposés dans les documents établis par la société, à savoir les comptes annuels, le rapport d'activités, les comptes rendus de réunions du Conseil d'Administration de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux comptes.

| | |
|---|----|
| Fiche d'identité | 5 |
| Eléments financiers..... | 6 |
| I. L'activité de la société | 6 |
| 1.1 La situation et l'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice..... | 6 |
| 1.2 L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir..... | 7 |
| 1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 7 |
| 1.4 Activité en matière de recherche et de développement..... | 7 |
| 1.5 Les modifications apportées aux statuts | 7 |
| II. Les filiales et les participations | 8 |
| 2.1 L'activité des filiales et participations..... | 8 |
| 2.2 Les prises de participations ou prises de contrôle..... | 8 |
| III. Les résultats et les affectations | 9 |
| 3.1 Examen du compte de résultat..... | 9 |
| 3.1.1 Les produits d'exploitation | 9 |
| 3.1.2 Les charges d'exploitation | 9 |
| 3.1.3 Le résultat de l'exercice | 10 |
| 3.2 Affectation du résultat..... | 10 |
| 3.3 L'opinion des commissaires aux comptes | 10 |
| Les engagements de la collectivité | 11 |
| I. Le capital souscrit | 11 |
| II. Les garanties d'emprunts..... | 11 |
| III. Les avances | 11 |
| IV. Les conventions | 11 |
| V. Les acquisitions et les cessions immobilières | 11 |
| Les apports à la collectivité..... | 12 |
| I. Ressources procurées à la collectivité | 12 |
| II. Bilan qualitatif..... | 12 |
| L'exercice du mandat d'Administrateur de la SEM | 12 |
| I. Fonctionnement des organes sociaux | 12 |
| 1.1 Le Conseil d'Administration | 12 |
| 1.1.1 Le Président | 12 |
| 1.1.2 Le Directeur général | 12 |
| 1.1.3 Les réunions du Conseil d'Administration | 13 |
| 1.2 L'Assemblée Générale | 14 |
| II. Rôle des représentants du Département au sein du Conseil d'Administration..... | 14 |

Fiche d'identité

| | | |
|---|--|--------------------|
| Dénomination | TERRITOIRES Soixante-Deux | |
| Forme juridique | SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) | |
| Siège social | Centre d'affaires ARTEA 2 rue Joseph Marie Jacquard BP 135 - 62803 Liévin | |
| Objet social | Concession publique d'aménagement, Contrats de promotions immobilières et d'études, Mandats. | |
| Date de création / Dernier statuts | DDC le : 8/09/1983 | DS le : 07/12/2015 |
| Nomenclature comptable | Privé - Plan comptable général | |
| N° SIRET | 327 910 634 | |
| Date de clôture | 31/12 | |
| Téléphone | 03.21.44.85.00 | |
| Fax | 03 21.45.84.38 | |
| Etablissements secondaire | Aucun | |
| Site Web | http://www.territoires62.fr | |
| Capital social | 33 198 880 € | |
| Code APE | 7490 A - Activité des économistes de la construction | |
| Président | Christophe PILCH (représentant la CAHC) | |
| Vice-Président | Laurent DUPORGE (représentant de la CALL) | |
| Directeur Général | Michel DENEUX | |
| Nombre de salariés | Effectif moyen 51 à la clôture | |
| Commissaires aux comptes | SARL Audit Legalis et SA Mazars | |

Au 31/12/2021, le capital se répartit entre le secteur public (82.02%), le secteur privé (17.87%) et l'actionariat personne physique (0.11%).

Le Département du Pas-de-Calais est actionnaire de la SEM à hauteur de 15.89%, suite à l'augmentation de son capital le 20 novembre 2015. Le Département dispose de deux représentants au Conseil d'administration, et d'un représentant à l'Assemblée générale.

I. L'activité de la société

1.1 La situation et l'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

L'année 2021 reste marquée par le contexte sanitaire, avec un retour progressif à un fonctionnement normal de l'activité opérationnelle.

La normalisation de l'accès aux financements bancaires, associée à la réalisation des ventes de « macro-lots » de développement économique attendues en 2020, ont permis d'accroître l'activité au 2nd semestre, et de dégager à la clôture un résultat positif de 684 532,57 €.

L'activité « promotion construction » continue sa lancée avec, en 2021, le franchissement du cap des 1000 logements (dont 200 logements vendus, 430 en chantier). Le volume des budgets cumulés des 37 projets en cours évalué à 130 M€ est d'ores et déjà réalisé à plus de 40 %.

Pour l'aménagement, le volume d'activité est comparable aux années précédentes. L'équipe assure le pilotage de 58 projets de tailles très variables (de 6000 m² à 156 hectares), dont 50 % en extension urbaine, soit un budget évalué à 500 M€ (dont 65 % des dépenses et 50 % des recettes sont engagées).

Les acquisitions foncières reportées depuis plusieurs années ont pu être réalisées, elles permettront l'ouverture de chantiers dès 2022.

Au printemps 2021, le Conseil d'administration a souhaité lancer une étude sur le positionnement stratégique de la SEM, visant à la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement des activités. Cette étude a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs : les collectivités, les membres, et l'ensemble des équipes de Territoires 62.

Une première phase, consacrée à la réalisation du diagnostic financier, et à une série d'entretiens avec des acteurs partenaires et « clients », a été présentée en Conseil d'administration le 01 octobre 2021. Elle conclut à l'amélioration de la situation financière de la SEM, de son image, et de sa place comme outil structurant au service du territoire.

Une seconde phase, relative à l'évaluation des perspectives de la société, a mobilisé les équipes de Territoires-Soixante-Deux, lors de séminaires de travail regroupant les personnels des différents métiers de la société.

De ces différentes rencontres, des perspectives d'évolution financière, capitalistique et humaine, ont été étudiées, pour aboutir à la formalisation du PMT 2022-2025, au cours du premier semestre 2022.

1.2 L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir

Au cours de la séance du Conseil d'administration du 07 décembre 2021, les administrateurs de la SEM ont été consultés sur le projet de création de grappe d'outils (SEM, SPL, GIE, Foncière) pour mieux aborder les problématiques auxquelles sont confrontées les collectivités dans l'aménagement du territoire¹

Dans ce cadre, il est envisagé une évolution de l'organisation de Territoires Soixante-Deux, par le transfert de ses services « supports » au sein du GIE. Cette transformation a nécessité une procédure d'information/ consultation des instances représentatives du personnel au cours du 1^{er} semestre 2022, en amont de la constitution du GIE VILLEAM et de la SPL de l'Artois.

1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Dans un contexte épidémique qui perdure, la société adapte son organisation au fur et à mesure de l'évolution du contexte actuel et des mesures gouvernementales annoncées.

Les impacts financiers, qui pourraient en découler, seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. A la date d'arrêté des comptes, les commissaires aux comptes n'ont pas eu connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation de manière pérenne.

1.4 Activité en matière de recherche et de développement

La SEM n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement sur l'exercice, et ne génère pas d'activités polluantes.

1.5 Les modifications apportées aux statuts

Il n'y a pas eu de modification des statuts au cours de l'année 2021.

¹ Le rapport Subileau de 2018 évoquait l'idée de créer une SPL sur le bassin minier, dans le cadre d'une délégation interministérielle pour le Renouveau du Bassin Minier.

II. Les filiales et les participations

2.1 L'activité des filiales et participations

Elle détient une participation dans les sociétés suivantes :

- ✓ SCI Blum : 33% du capital,
- ✓ SCI AN 2000 20% du capital,
- ✓ SAS Centrale Foncière Régionale société liquidée,
- ✓ SAS Axévie 33% du capital.

Informations sur les filiales (en K€)

| | Chiffre d'affaires 2017 | Chiffre d'affaires 2018 | Chiffre d'affaires 2019 | Chiffre d'affaires 2020 | Chiffre d'affaires 2021 | Résultat 2017 | Résultat 2018 | Résultat 2019 | Résultat 2020* | Résultat 2021** |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-----------------|
| SCI Blum | 518 | 405 | 398 | 448 | 423 | 94 | 7 | 15 | 223 | 87 |
| SCI AN 2000 | 1 110 | 1 193 | 1 184 | 926 | 908 | 161 | 244 | 349 | 52 | 52 |
| SAS Centrale foncière (liquidée) | 169 | 3 431 | - | - | - | 23 | - 33 | - | - | - |
| SAS Axévie | 2 661 | - 0 | - | - | ND | 3 118 | - 25 | -10 | - | ND |

La **SCI BLUM** poursuit l'activité de location de son immeuble Centre Tertiaire.

Les associés sont Batixia, la Caisse des Dépôts et Consignations et Territoires Soixante Deux pour **un tiers chacun**.

BATIXIA assure la gérance de la SCI depuis 2015.

Le résultat 2021 est de 87 K€.

La **SCI AN 2000** poursuit son activité de location de l'immeuble Artéa. Les associés sont les mêmes que ceux de la SCI Blum (Caisse des Dépôts et Consignations, Batixia, et Territoires Soixante-Deux pour **20 %**).

BATIXIA assure la gérance de la SCI depuis 2015.

Le résultat 2021 est de 52 K€.

La **SAS Axévie**, dont le **capital est détenu par tiers** par Aésio, Epinorpa et Territoires Soixante-Deux.

Depuis, la cession en 2017 de la totalité de son actif immobilier constitué de 4 EHPAD, l'activité de la SAS Axévie se résume au suivi des contentieux liés à la construction de l'Ehpad de Fouquières.

Le résultat 2021 est déficitaire de 8K€.

2.2 Les prises de participations ou prises de contrôle

La SEM n'a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice.

III. Les résultats et les affectations

3.1 Examen du compte de résultat

ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------------|------------|--------------|--------------|-------------|------------|
| Compte de produits d'exploitation* | 46 964 | 39 407 | 31 882 | 40 752 | 48 925 |
| Compte de charges d'exploitation* | 46 882 | 39 614 | 32 805 | 41 442 | 48 867 |
| Résultat d'exploitation | 82 | -207 | - 922 | -690 | 58 |
| Résultat financier | 381 | 547 | 1 740 | 288 | 232 |
| Résultat courant avant impôt | 463 | 340 | 818 | -402 | 290 |
| Résultat exceptionnel | 114 | 763 | - 520 | -377 | 380 |
| Résultat avant impôt | 577 | 1 103 | 297 | -779 | 670 |
| Impôt sur les bénéfices | -15 | -13 | -14 | -21 | -14 |
| Résultat net | 592 | 1 116 | 311 | -759 | 685 |

* y compris concession d'aménagement

Le compte de résultat de la société est la résultante de la consolidation des comptes de la structure, des concessions d'aménagement et d'exploitation, des opérations propres, des opérations de promotion, des opérations de gestion locative et d'études, soit de chacune des activités de la société.

3.1.1 Les produits d'exploitation

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 48 924 506 € au 31/12/2021.

Les produits d'exploitation proviennent à :

- ✓ 53 % issus des opérations propres (dont 82 % pour des opérations de construction)
- ✓ 40 % issus des concessions d'aménagement,
- ✓ 7% issus du fonctionnement et des concessions d'exploitation

3.1.2 Les charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 48 866 735 € au 31/12/2021.

Elles se répartissent à :

- ✓ 49 % sur les opérations de concessions d'aménagement ;
- ✓ 28 % sur les opérations en VEFA
- ✓ 12% sur la promotion
- ✓ 2% sur les opérations propres ;

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 42 508 068 €.

Les charges du personnel se composent des traitements et salaires pour 2 485 437 €, des cotisations sociales et avantages sociaux pour 1 207 806 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 191 524 €.

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 1 722 380 €.

Le montant des autres charges s'élève à 751 520 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 57 770 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 232 485 €, il s'établit à 290 255 €.

3.1.3 Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 se solde par un bénéfice de 684 532,57 €, après prise en compte du résultat exceptionnel de 379 978 € et de l'impôt sur les sociétés de – 14 300 €.

3.2 Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 en report à nouveau, soit un report de – 11 365 692,38 euros après affectation (report à nouveau débiteur).

3.3 L'opinion des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes ont certifié les comptes annuels 2021 sans réserve.

Le rapport du commissaire aux comptes attire toutefois l'attention sur les notes de l'annexe se rapportant aux en-cours de concessions d'aménagement, aux pertes à terminaison relatives aux concessions et aux opérations de promotion/construction, et aux litiges opérationnels.

Les engagements de la collectivité

I. Le capital souscrit

Le Département du Pas-de-Calais détient 263 696 actions correspondant à 5 273 920 euros de capital. Il n'y a eu aucune augmentation de capital en 2021.

Le Département du Pas-de-Calais est le 3^{ème} actionnaire de la SEM (15.89%), derrière la CALL (22.04%) et la CAHC (17.79%).

II. Les garanties d'emprunts

Il n'y a pas eu de nouvel engagement du Département au profit de la SEM.

Actuellement, le Département se porte garant sur deux emprunts.

| Libellé du Bénéficiaire | Objet de la dette | Date de fin | Durée initiale | Code Prêteur | Index de Taux | Marge | Montant initial | Capital Restant Dû Début Exercice | Annuité | Amortissement | Intérêts | Tirage/Versement au cours de l'exercice | Capital Restant Dû Fin Exercice |
|-------------------------|---|-------------|----------------|--------------|---------------|-------|-----------------|-----------------------------------|------------|---------------|-----------|---|---------------------------------|
| TERRITOIRES 62 | SAINS EN GOHELLE / MAISON D'ACCUEIL FOYER DE VIE EPDAHA | 05/05/2033 | 20 ans 3 mois | CA | EURIBOR03M | 0,95 | 5 897 842,40 | 4 267 970,40 | 273 821,90 | 247 736,00 | 26 085,90 | 0,00 | 4 020 234,40 |
| TERRITOIRES 62 | LIEVIN / LE TERRIL VERT EXTENSION FOYER D'ACCUEIL | 28/06/2042 | 30 ans | CCOOP | FIXE | 0,00 | 2 039 200,00 | 1 694 061,45 | 120 589,98 | 49 372,31 | 71 217,67 | 0,00 | 1 644 689,14 |
| TERRITOIRES 62 | | | | | | | | 5 962 031,85 | 394 411,88 | 297 108,31 | 97 303,57 | 0,00 | 5 664 923,54 |

Source : état de la dette au 31/12/2021

III. Les avances

Lors de la Commission Permanente du 07 juillet 2020, le Département a accordé un apport en compte courant d'associés pour un montant de 500 000 euros.

Il est arrivé à échéance le 22 septembre 2022.

IV. Les conventions

Le Département et la SEM sont liés par la convention d'apport en compte courant d'associés.

V. Les acquisitions et les cessions immobilières

Au cours de l'exercice 2021, le Département du Pas-de-Calais n'a procédé à aucune acquisition ou cession immobilière auprès ou au profit de la SEM.

Les apports à la collectivité

I. Ressources procurées à la collectivité

Aucune

II. Bilan qualitatif

Non applicable

L'exercice du mandat d'Administrateur de la SEM

I. Fonctionnement des organes sociaux

1.1 Le Conseil d'Administration

Les modalités d'exercice de la Direction générale de la société ont été arrêtées lors du Conseil d'administration du 09 octobre 2020 (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration, et de Directeur général).

1.1.1 Le Président

Christophe PILCH est le Président de la SEM depuis sa nomination le 8 juin 2018.

Dans le cadre de ses fonctions, il est garant du bon fonctionnement de la société et de l'organisation des travaux du Conseil d'administration et de l'assemblée. Il assure la convocation des représentants aux réunions du Conseil et de l'assemblée qu'il préside. Il organise les débats et assure la transparence de l'information communiquée.

Il ne dispose pas du pouvoir de direction qui revient au Directeur Général, ni du pouvoir de représentation de la société.

1.1.2 Le Directeur général

Michel DENEUX assure la fonction de Directeur Général depuis le 10 juin 2016. Ce dernier a été renouvelé dans ses fonctions le 04 décembre 2020.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société et agit en son nom et pour son compte. Il représente l'organe exécutif et est le représentant légal de la société pour les actes passés avec les tiers.

1.1.3 Les réunions du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les principaux points à l'ordre du jour ont été :

✓CA du 19/02/2021 :

- Désignation de deux membres représentant le Conseil d'Administration au Comité stratégique.
- Adoption du cahier des charges de l'étude stratégique de développement.
- Acquisitions de parcelles sur divers programmes (ZAC de l'Alouette à Liévin/Bully-les-Mines/Angres/Aix-Noulette, acquisition de la parcelle AA n°126 et n°128 appartenant à Monsieur Isidore OKONEK / Secteur Lycée à Bully-les-Mines, acquisition de la parcelle AR n°428 et AS n°310 appartenant à Monsieur Isidore OKONEK / Résidence de l'Europe à Noyelles-Godault, acquisition de la parcelle AC n°256 appartenant à Mme GUMEZ).
- Passage en revue des tableaux de bord au 31/12/2020 et du résultat prévisionnel 2020
- Point sur les financements et sur la trésorerie (Frais financiers court terme imputables aux opérations menées dans le cadre de contrats de concession publique d'aménagement).
- Etat récapitulatif des projets retenus par le Comité d'engagement et synthèse des projets validés en Comité d'engagement.
- Compte-rendu de l'activité commerciale, et de l'activité achat.

✓CA du 09/04/2021 :

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale : le Conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 faisant apparaître une perte de - 758 555.74 euros (Ce premier résultat négatif après quatre années où la société avait enregistré des résultats positifs est à l'image d'une année 2020 fortement impactée par une crise sanitaire qui a pénalisé l'activité de la société et surtout son développement).
- Renouvellement d'un administrateur représentant le collègue « autre que collectivités ».
- Politique de la société Territoires Soixante-Deux en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Demande de financement – lotissement « les jardins de l'Espinette » à Lestrem.
- Examen de l'état prévisionnel des financements nécessaires à la réalisation du Plan à Moyen Terme.

✓CA du 18/06/2021 :

- Examen des tableaux de bord au 31/03/2021 et de l'état prévisionnel des financements nécessaires à la réalisation du Plan à Moyen Terme.
- Compte-rendu de l'activité commerciale, et de l'activité achat.

✓CA du 01/10/2021 :

- Désignation au Conseil d'administration du nouveau représentant de la Région Hauts de France et des nouveaux représentants du Département du Pas-de-Calais.
- Examen des tableaux de bord actualisés au 31 Juillet 2021, et de l'état prévisionnel des financements nécessaires à la réalisation du Plan d'affaires 2021.
- Compte-rendu de l'activité commerciale, et de l'activité achat.

✓CA du 07/12/2021 :

- ZAC Champ Gretz – contentieux avec la CA2BM – autorisation d’ester en justice, et acquisitions amiables sur Rang du Fiers / Verton.
- Désignation au Conseil d’administration du nouveau représentant de la Région Hauts de France et des nouveaux représentants du Département du Pas-de-Calais - Délibération complétive.
- Examen des tableaux de bord actualisés au 30 Septembre 2021, et de l’état prévisionnel des financements nécessaires à la réalisation du Plan d’affaire 2021.
- Intention de cession d’actions de DEXIA,
- Examen du projet de création d’une grappe d’outils SEM-SPL-GIE,
- Compte-rendu de l’activité « macro recettes » en développement économique, de l’activité de vente du patrimoine, de l’activité commerciale, et de l’activité achat.

1.2 L’Assemblée Générale

L’assemblée générale se réunit autant de fois que nécessaire. Au cours de l’année 2021, l’assemblée générale, s’est réunie une fois, le 11/05/2021 pour délibérer sur l’approbation des comptes 2020, l’affectation des résultats, et le renouvellement du mandat de la Caisse d’Epargne Hauts de France pour une durée de 6 ans.

II. Rôle des représentants du Département au sein du Conseil d’Administration

Les administrateurs, désignés, ont pour mission de représenter la Collectivité qui les a nommés.

Les représentants du Département Pas-de-Calais au 31 décembre 2021 sont :

- ✓ Au Conseil d’administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE ;
- ✓ En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY.

Ils s’assurent de maîtriser l’environnement juridique et financier de la SEM et des activités qui y sont conduites.

Par leur présence et leurs décisions, ils assurent la représentation de la Collectivité mandante, avec dignité, probité et intégrité en veillant au respect de l’intérêt social de la société et des intérêts économiques et financiers de la Collectivité dans le cadre des conventions qu’elle conclue avec la SEM.

Leurs rôles en qualité d’administrateur consistent notamment à :

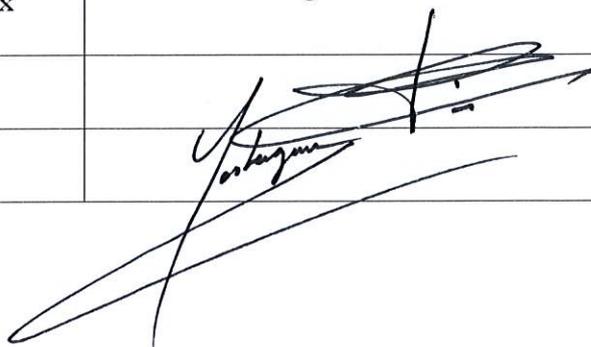
- ✓ Agir dans l’intérêt social de l’entreprise ;
- ✓ Représenter l’actionnaire et veiller à une égalité de traitement entre tous les actionnaires ;
- ✓ Etudier, valider la stratégie de l’entreprise, évaluer les risques, arrêter les comptes, sélectionner les commissaires aux comptes et fixer la rémunération des dirigeants ;
- ✓ S’assurer que l’information préparée pour les actionnaires et le marché est transparente et fidèle à la réalité.

Dans ce cadre, les représentants du Département ont assuré leurs missions avec bienveillance et célérité.

* * * * *
* * *
*

Tel est le rapport annuel des Représentants du Département du Pas-de-Calais siégeant au Conseil d'Administration de la SEM Territoires Soixante-Deux, sur le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2021.

| Les représentants du Département du Pas-de-Calais au sein de la SEM Territoires Soixante-Deux | Signature |
|--|---|
| Monsieur Philippe DUQUESNOY |  |
| Madame Cécile YOSBERGUE |  |



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service Suivi des Etablissements Publics et Organismes
Associés (EPOA)

RAPPORT N°10

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Ce rapport d'information vous est présenté sur la base de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des sociétés d'économie mixte locales.

Le paragraphe 14 dudit article stipule : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte* ».

Le rapport sur les comptes 2021 permet aux représentants désignés par l'Assemblée départementale de rendre compte de l'exécution de leur mandat.

Il reprend les points essentiels exposés dans les documents établis par la société, à savoir les comptes annuels, le rapport d'activités, les comptes rendus de réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, et des rapports des commissaires aux comptes.

Il présente de façon synthétique :

- Les éléments financiers ;
- Les modifications statutaires ;
- Les engagements de la collectivité ;
- Les apports à la collectivité ;
- Et l'exercice du mandat d'administrateur.

Ce rapport est présenté sur les comptes annuels courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 avril 2022 et approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2022.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce rapport sur la situation du Département en matière de réalisation de la mission des mandataires de la Sem Territoires Soixante-deux, au titre de l'année 2021, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au document joint.

Ce rapport a été présenté pour information à la 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental du 28/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY